

Et les retraités dans tout ça?

La semaine dernière, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, proposait un projet de loi devant permettre de pérenniser les régimes de retraite municipaux et de soulager les villes, et, par conséquent, l'ensemble des contribuables de ces villes du lourd fardeau financier que constituent les déficits de ces régimes. Toutefois, le projet de loi va plus loin que celui présenté par l'ancien gouvernement péquiste sur plusieurs aspects, notamment sur les déficits passés des régimes et sur l'indexation des rentes. De plus, le projet de loi n° 3 inclut tous les régimes, et ce, peu importe leur santé financière. Un véritable cadeau de Grec.

Les derniers jours ont donné lieu à différentes réactions tant de la part des syndicats qui, avec raison je pense, dénoncent cette attaque au droit de négocier les conditions de travail de leurs membres. Devant une telle offrande, il n'est pas surprenant que certains maires jubilent devant les pouvoirs accrus qui sont sur le point de leur être conférés. De quoi se bomber le torse.

Devant ce dialogue de sourds, une voix un peu plus absente dans le débat est celle des retraités et des futurs retraités de ces régimes. Ce n'est pas vraiment surprenant puisque les retraités doivent, malheureusement, et ce, malgré des demandes répétées en ce sens, encore se battre pour avoir accès aux instances où se discutent les conditions et les termes de leurs régimes de retraite. Peut-être que certaines décisions douteuses qui ont contribué à la situation actuelle de certains régimes auraient pu être évitées si des retraités avaient été à la même table. Pour illustrer le propos, c'est un peu comme si à partir du moment où vous avez fini de cotiser à votre régime, vous n'aviez plus voix au chapitre. À une époque où l'on cherche à promouvoir l'inclusion sociale et la participation citoyenne, c'est désolant.

L'indexation des rentes, cet avantage tant décrié, ne constitue, en fait, qu'une protection contre l'appauvrissement démocratiquement négociée en contrepartie de différentes concessions consenties qui font partie intégrante du contrat de travail sur lequel nous avons apposé nos signatures respectives. Cela équivaut, comme le souligne à juste titre Mme Stéphanie Grammond, chroniqueuse économique de *La Presse*, à déchirer unilatéralement un contrat. Un peu de cohérence et de respect me semble la moindre des choses.

Aujourd'hui, c'est donc le principe même du respect des ententes conclues entre employés et employeurs qui est ébranlé. Ce projet de loi est-il la base sur laquelle se bâtiront les prochaines négociations dans la fonction publique? Nuages sombres à l'horizon?

Il ne semble pas que M. Moreau ait tenu compte des enjeux que les représentants de l'AQRP lui ont fait part lors d'une rencontre ayant eue avec lui à la mi-mai. On pourrait facilement conclure que ce n'est pas le mode de

revendications qui fonctionne avec ce gouvernement, une fois de plus. Il faudra sans doute revoir nos stratégies et utiliser des moyens différents de se faire entendre. Avoir une oreille attentive me semble le minimum qu'un gouvernement et une société doivent consentir à ses aînés.

Donald Tremblay

Président de l'AQRP